

sés à le faire si des mesures satisfaisantes étaient prises. J'ai reçu aujourd'hui une communication par laquelle une société de construction navale me demande de la mettre en relations avec quelques-uns des techniciens en question. Cette société dit ne pas être en état de les engager car ils exigent des salaires supérieurs à l'échelle établie, de même qu'une allocation de subsistance pour compenser le fait qu'ils doivent être séparés de leurs familles. En ce qui concerne nos écoles de formation, cette difficulté peut se régler facilement, je crois, car nous sommes disposés à payer cette allocation; mais, voyez-vous, la demande de diplômés de nos écoles viendra plus tard, lorsque nous aurons obtenu la coopération des chantiers maritimes.

*M. Green:*

D. Est-ce que cela regarde le ministère du Travail? Etes-vous attaché à ce ministère?—R. Non, je suis attaché au Comité interministériel de coordination de la main-d'œuvre.

D. Est-ce un organisme du ministère du Travail?—R. Il s'agit d'un comité interministériel. Le président de ce comité, le Dr Bryce Stewart, sous-ministre du Travail, y représente ce ministère; M. Chase, le ministère des Munitions et des Approvisionnement; le professeur MacIntosh, le ministère des Finances, et ainsi de suite.

D. Mais vous appartenez au ministère du Travail?—R. Le Gouvernement de l'Ontario a prêté mes services au Gouvernement fédéral pour la durée de la guerre, et j'ai été nommé adjoint spécial auprès de ce comité interministériel.

D. Selon toute apparence, le ministère, ou le comité interministériel, attend que les chantiers maritimes prennent l'initiative du mouvement en ce qui a trait aux écoles de construction navale?—R. Pas du tout. Depuis près de deux mois, je me suis occupé activement de cette question, et j'ai tâché tout spécialement de me rendre compte des besoins des constructeurs navals; j'ai fait remarquer à ces derniers que nous désirons vivement les aider et que rien ne nous coûtera pour leur procurer la main-d'œuvre qui leur est nécessaire. Il faut d'abord les convaincre que nous pouvons réellement leur être utiles. Comme la formation de spécialistes en construction navale à l'école constitue une innovation, il est difficile de persuader les exploitants de chantiers maritimes qu'une école entièrement distincte d'un chantier peut former des ouvriers capables de se rendre utiles. De plus, je suis tout particulièrement chargé d'amener ces industriels à mettre sur pied un programme de formation à leur établissement, et j'insiste sur le fait que la responsabilité de cette formation leur incombe entièrement. Nous sommes prêts à donner toute l'assistance possible aux intéressés, mais il leur appartient de former leurs propres ouvriers.

D. Je doute fort que ce soit une bonne chose de charger de cette responsabilité une industrie qui joue un rôle de premier plan dans notre effort de guerre. Vous dites que cette dernière aura besoin de 15,000 nouveaux ouvriers. Dans ce cas, étant donné l'activité qu'elle doit déployer pour construire les navires qui lui sont commandés, il ne me semble pas juste de l'obliger aussi à former ses nouveaux employés.—R. J'ai tenté d'expliquer que nous ne pouvions former, pour cette industrie, qu'un nombre assez limité d'ouvriers de certains métiers. Ce n'est qu'après bien des années d'expérience qu'on peut devenir un bon ouvrier d'atelier.

D. N'y a-t-il pas moyen d'obliger les compagnies de construction navale —je ne vois pas pourquoi, dis-je, nous ne pourrions pas ordonner à ces compagnies de prendre un certain nombre d'élèves et de former une école pour laquelle nous engagerons les instructeurs.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Pourquoi ne pas laisser la chose à la discrétion des compagnies?

M. CRUICKSHANK: Elles s'y refusent.